



Vous êtes pressé d'acquiescer un VAE

Formulaire de demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère sensibilise les habitants du territoire afin de les inciter à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. Dans ce cadre, l'Agence a décidé de dédier une enveloppe budgétaire pour subventionner des achats de vélos à assistance électrique (VAE) pour les déplacements domicile-travail des actifs se déplaçant sur le territoire de l'Agence de Mobilité. L'aide à l'achat est attribuée aux personnes vivant ou travaillant dans le Nord-Isère et s'engageant à utiliser leur VAE sur leurs trajets domicile-travail.

L'aide à l'achat d'un VAE neuf s'élève à **25 % du coût du vélo, dans la limite de 250 €**. Elle s'adresse aux actifs, habitant ou travaillant sur l'une de ces 8 intercommunalités : Isle Crémieu, Pays des Couleurs, Balmes Dauphinoises, Vallons de La Tour, Vallons du Guiers, Bourbre-Tisserands, Vallée de l'Hien, Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.

Le demandeur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse email : _____

Commune de votre lieu de travail : _____

Date

Signature

Documents à fournir avec ce formulaire :

- ▶ le présent formulaire de demande de subvention dûment complété et signé
- ▶ la convention datée et signée, en deux exemplaires
- ▶ l'attestation de travail remplie par votre employeur
- ▶ pour les personnes en recherche d'emploi, une photocopie de l'attestation Pôle Emploi datant de moins de 3 mois
- ▶ le questionnaire mobilité rempli
- ▶ une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou le dernier avertissement de la taxe d'habitation complet ou une quittance de loyer ou une facture EDF ou une facture d'opérateur téléphonique au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- ▶ le certificat d'homologation du VAE ou une attestation de conformité remplie et signée par le vendeur
- ▶ deux enveloppes marquées à votre adresse (pour l'envoi du bon de participation et du chèque d'aide à l'achat).

Engagement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution du montant d'aide à l'achat.

Je m'engage à utiliser le vélo à assistance électrique de manière régulière, sur mes déplacements domicile – travail, ou domicile- structure d'aide à l'emploi, pendant au moins toute la durée de la convention, soit 3 ans.

Fait à Le / /

Signature



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville

38110 La Tour-du-Pin

tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

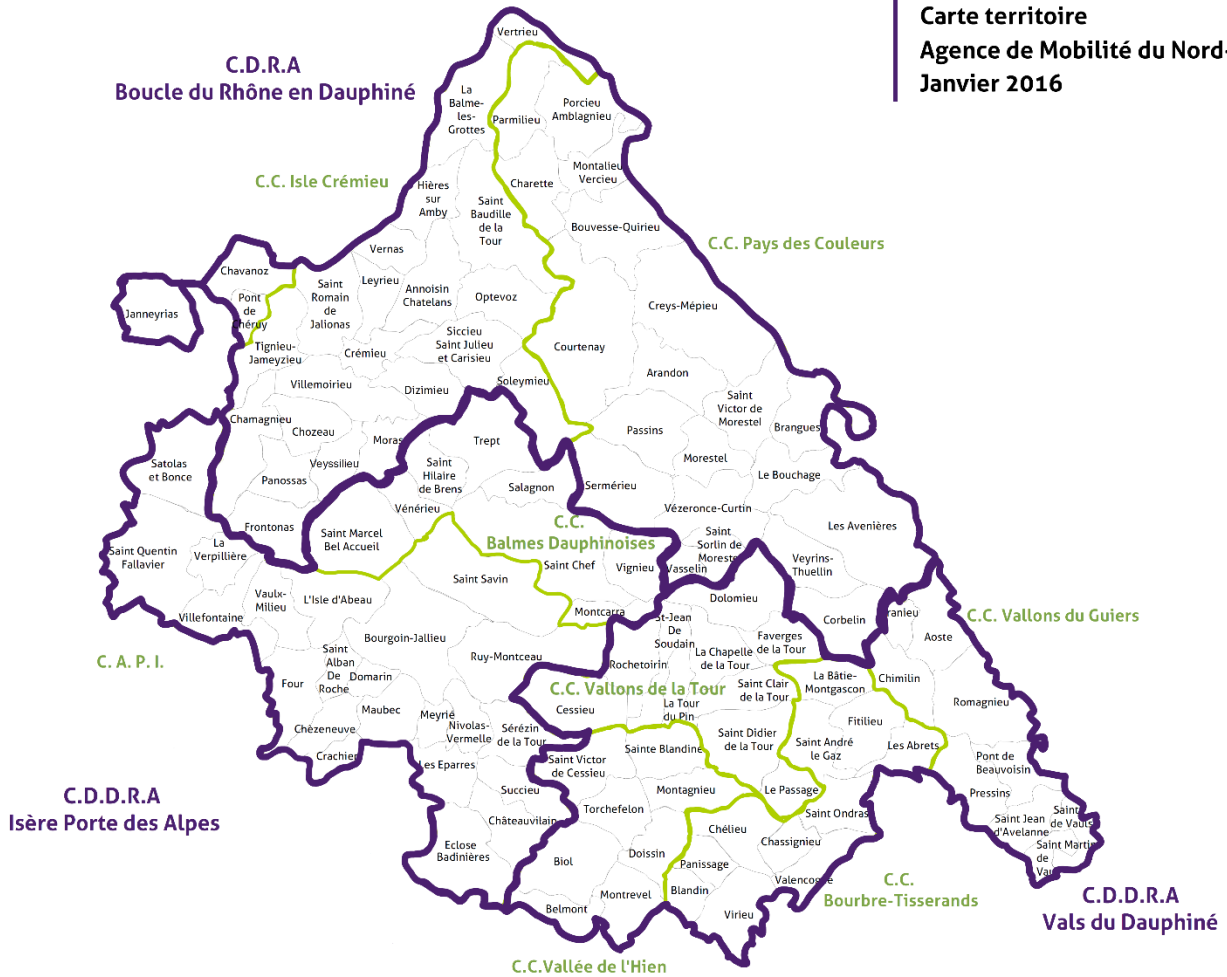
Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !





Carte 2016 des Communes du Nord-Isère éligibles à l'aide à l'achat VAE par l'Agence de Mobilité du Nord-Isère

Carte territoire
Agence de Mobilité du Nord-Isère
Janvier 2016



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville

38110 La Tour-du-Pin

tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !





Convention relative à l'attribution d'une aide à l'achat aux acquéreurs d'un vélo à assistance électrique neuf

Entre

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère, association loi 1901 pour la promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle, domiciliée au 22 rue de l'hôtel de ville 38110 La Tour du Pin et représentée par M. Pascal N'KAOUA, président,

d'une part,

Et

Madame/Monsieur :
domicilié(e) :
ci-après nommé le « bénéficiaire »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère et du bénéficiaire, liés à l'attribution d'une aide à l'achat, ainsi que ses conditions d'octroi pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf à usage personnel, principalement sur les trajets domicile-travail.

Article 2 : Nombre, modèle et norme des vélos

Les vélos concernés par cette mesure sont des vélos à assistance électrique.

Les vélos à assistance électrique doivent respecter la norme française NF-R30-020 ou la norme européenne EN-14764. A savoir que :

- ▶ la puissance nominale du moteur ne doit pas dépasser les 250 Watts ;
- ▶ l'assistance délivrée par le moteur doit se couper au-delà de 25 km/h ;
- ▶ l'assistance ne doit se déclencher que si le cycliste pédale et doit impérativement se couper lorsque le pédalage s'arrête ou freine.

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère propose une aide à l'achat de VAE dans le cadre de la promotion de l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail.

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul VAE urbain.

Les modèles VTT sont exclus de l'aide à l'achat.

Article 3 : Engagement de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 6 avril 2016, verse au bénéficiaire une aide de 25% du prix d'achat TTC du VAE neuf, dans la limite de 250€ par pièce.

L'engagement de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération.

Article 4 : Conditions de versement de la subvention

Afin de bénéficier de l'aide à l'achat d'un VAE, le bénéficiaire doit suivre les étapes suivantes :

1/ Imprimer, remplir et signer toutes les pièces du dossier de demande d'aide à l'achat et l'envoyer à l'Agence de Mobilité du Nord-Isère, 22 rue de l'hôtel de ville, Maison des Vallons, 38110 La Tour du Pin.



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville

38110 La Tour-du-Pin

tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !



2/ Le bénéficiaire recevra en retour un bon de participation à l'achat d'un VAE. Ce bon permet de « réserver » l'aide et il est valable un mois à partir de sa date d'édition. Le bénéficiaire devra payer la totalité du montant du vélo lors de l'achat.

3/ Une fois l'acquisition effectuée, le bénéficiaire fait parvenir à l'Agence la facture d'achat du vélo, dans un délai d'un mois après la date d'édition du bon de participation à l'achat – cachet de la poste faisant foi.

4/ A réception de la facture et du bon de participation, l'Agence valide le dossier et renvoie un chèque au bénéficiaire, correspondant à 25% du prix du vélo et à hauteur maximale de 250 €.

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant ou travaillant sur le territoire de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère.

Le VAE devra impérativement être acheté chez un vendeur de vélos labellisé par l'Agence de Mobilité du Nord-Isère, dont la liste est disponible en annexe à ce document. Tout achat effectué chez un autre vendeur ne permettra pas de valider le dossier.

L'aide à l'achat ne pourra être versée que pour des vélos achetés après le 15 avril 2016, preuve par la facture d'achat.

Article 5 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire devra envoyer un dossier complet comprenant toutes les pièces demandées, à savoir :

- ▶ le présent formulaire de demande de subvention dûment complété et signé
- ▶ la convention datée et signée, en deux exemplaires
- ▶ l'attestation de travail remplie par votre employeur
- ▶ pour les personnes en recherche d'emploi, une photocopie de l'attestation Pôle Emploi datant de moins de 3 mois
- ▶ le questionnaire mobilité rempli
- ▶ une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou le dernier avertissement de la taxe d'habitation complet ou une quittance de loyer ou une facture EDF ou une facture d'opérateur téléphonique au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- ▶ le certificat d'homologation du VAE ou une attestation de conformité remplie et signée par le vendeur
- ▶ deux enveloppes marquées à votre adresse (pour l'envoi du bon de participation et du chèque d'aide à l'achat).

Le bénéficiaire s'engage à avoir un usage régulier et utilitaire du VAE pour lequel il a bénéficié d'une aide.

Il pourra répondre aux éventuels questionnaires qui pourraient lui être adressés par l'Agence pendant la durée de vie de la convention. Ces questionnaires permettent à l'Agence d'évaluer l'effet de ce dispositif de subvention sur la pratique du vélo.

Article 6 : Durée de la convention

La convention entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties de la présente, pour une durée de 3 ans.

Fait à _____ Le _____ en deux exemplaires,
Pour l'Agence de Mobilité du Nord-Isère Pour le bénéficiaire





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom

Prénom

Commune de résidence

Commune d'emploi

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (Nom, prénom).....
demeurant au (adresse).....atteste sur l'honneur faire l'acquisition d'un
Vélo à Assistance Electrique pour mes déplacements domicile-travail.

Le trajet principal effectué à vélo est.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à,le.....

Signature



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville

38110 La Tour-du-Pin

tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !





ATTESTATION DE TRAVAIL

Société :
Adresse :
Ville :
N°SIRET/SIREN :
Code APE :

Je soussigné(e),
agissant en qualité de.....
certifie employer Madame/Monsieur.....
demeurant à
en qualité de
depuis le

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle

Nom, signature et cachet de
l'établissement employeur



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !





Annexe – liste des vélocistes labellisés

Culture vélo Charancieu
Route de Grenoble, ZI Les Eplagnes
38490 CHARANCIEU (Les Abrets)
Tel : 04-76-32-12-19
38charancieu@culturevelo.com

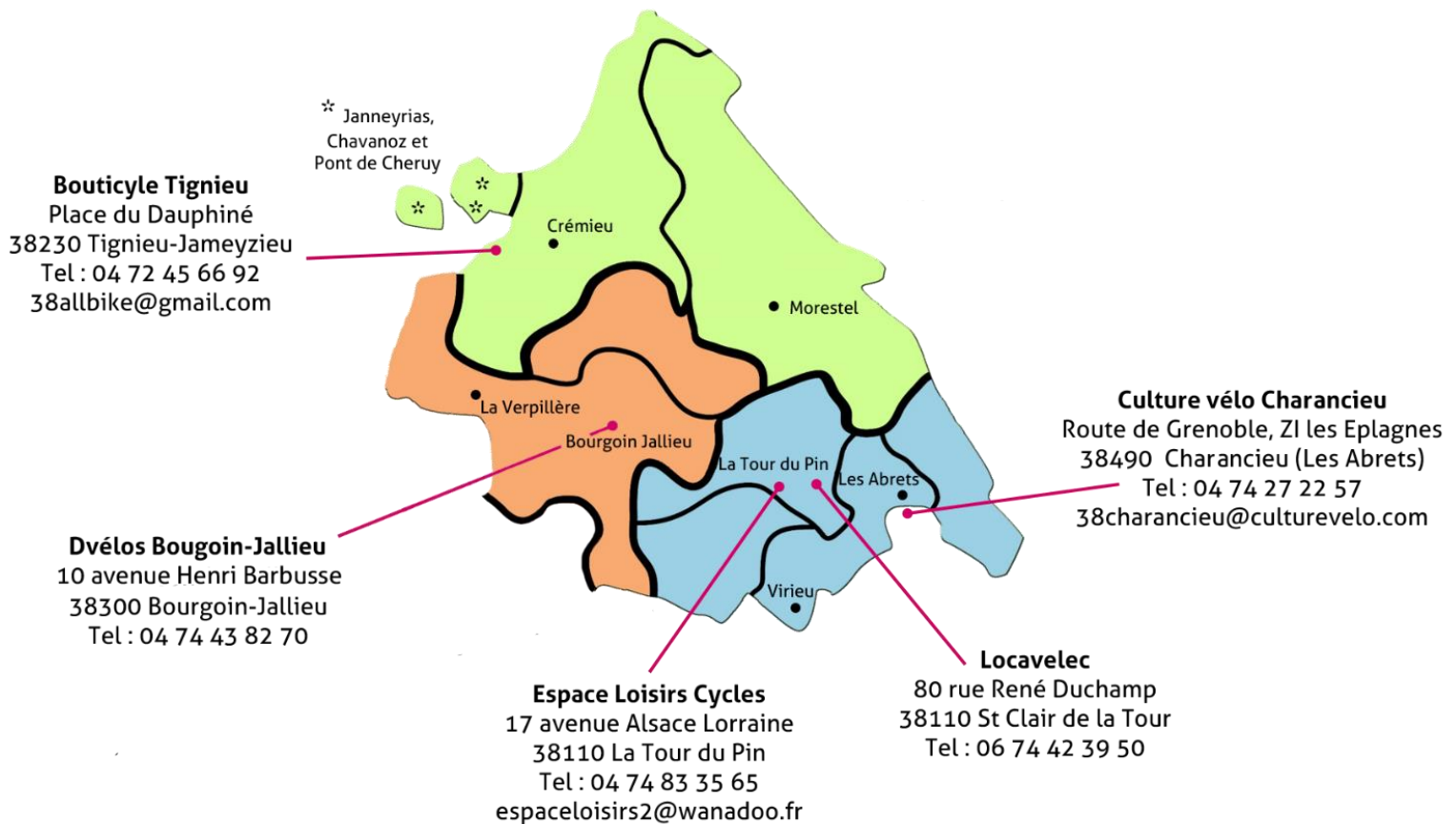
Espace Loisirs Cycles
17 avenue Alsace Lorraine
38110 LA TOUR DU PIN
Tel : 04-74-83-35-65
espaceloisirs2@wanadoo.fr

Dvélos Bourgoin Jallieu
10 avenue Henri Barbusse
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tel : 04-74-43-82-70

Locavelec
80 rue René Duchamp
38110 ST CLAIR DE LA TOUR
Tel : 06-74-42-39-50

Bouticycle Tignieu
Place du Dauphiné
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
Tel : 04-72-45-66-92
38allbike@gmail.com

Vélocistes labellisés – Avril 2016



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !





QUESTIONNAIRE MOBILITE

A remplir par l'utilisateur du Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Nom.....
Prénom

Adresse.....
Code Postal.....
Ville

Tel.....
Mail.....

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : - de 18 ans 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et +

Profession : Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Employé

Cadre, profession intellectuelle supérieure Profession intermédiaire

Ouvrier Retraité Sans activité professionnelle

Etudiant Lycéen Collégien



Vos trajets

Types de trajets prévus avec votre VAE :

- Domicile/travail Domicile/études Domicile/achats Domicile/loisirs
- Urbain Campagne

Actuel mode de déplacement, trajet domicile-travail (plusieurs réponses possibles) :

- Voiture individuelle Covoiturage
- 2 roues motorisés Bus
- Train Vélo
- A pied Autres (rollers, trottinette...)

Combien de fois par semaine, en moyenne, votre VAE va-t-il remplacer votre mode de déplacement habituel, pour vos trajets domicile/travail ?

- 1 fois 2 fois 3 fois 4 fois 5 fois

Distance moyenne parcourue par trajet :

- moins de 2km 2km à 5km 5km à 10km
- 10km à 15km 15km à 20km 20km à 25km

Combien de km avez-vous parcouru depuis que vous l'avez ?

- de 20 km 20 à 50 km 50 à 100 km
- 100 à 200 km + de 200 km



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !



Dénivelés importants (côtes) : 0 à 1 2 et +

Quelle influence les conditions climatiques vont-elles avoir sur l'utilisation de votre VAE ?

Faible Moyenne Forte

Votre vélo

Lieux de stationnement de votre VAE (plusieurs réponses possibles) :

Rue Garage personnel Garage à vélo
 Dans votre domicile Cour, cave...

Avez-vous prévu d'acheter un anti-vol ? Oui Non

Type : U**** Fixe (type mâchoire)*** Chaîne**
 Câble Blindé**** Articulé ** Simple*

Niveau de protection : **** Très bon*** Bon ** Moyen * Faible

Avez-vous la possibilité de recharger votre batterie sur votre lieu de travail ? Oui Non

Auriez-vous acheté votre VAE sans le dispositif d'aide à l'achat ? Oui Non

Votre achat

Connaissez-vous l'Agence de Mobilité du Nord Isère ?

Oui Non

Si oui, comment en avez-vous entendu parler ?

Par des essais de vélo Par des animations dans mon entreprise
 Par des animations Par la presse, la radio
 Par le bouche-à-oreille Autre, précisez :

Avez-vous déjà participé à des essais de vélo à assistance électrique ?

Oui Non

A quelle occasion avez-vous essayé ?

Par une animation dans ma commune Par une animation dans mon entreprise
 Lors d'un évènement Chez un marchand de vélo
 Par des amis Autre

Remarques et suggestions



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville

38110 La Tour-du-Pin

tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !

